

BAROMETRE DEP n°2

Décembre 2014

Information à l'attention des Eleveurs




I – UN ENJEU ECONOMIQUE MAJEUR

Un premier cas de Diarrhée Epidémique Porcine (DEP) a été confirmé dans un élevage en France début décembre. La DEP est une gastro-entérite virale, très contagieuse, qui peut occasionner de très grosses pertes en élevage de porc. L'épidémie de DEP qui sévit aux Etats-Unis depuis le printemps 2013 s'est propagée rapidement sur un très vaste territoire, touchant près de 9000 élevages et causant la mort de plus de 8 millions de porcelets. Le DEP ne représente aucun risque pour la santé humaine



II – LA SITUATION SANITAIRE ACTUELLE

Il existe des souches de virus de la DEP (Coronavirus) plus ou moins virulentes occasionnant des signes cliniques plus ou moins marqués.

Monde		<ul style="list-style-type: none"> • Epidémie grave de DEP en Amérique du Nord et en Asie Due à des souches de Coronavirus hypervirulentes entraînant jusqu'à 100 % de mortalité sur les porcelets
Europe		<ul style="list-style-type: none"> • Cas de DEP modérée en Allemagne, Italie, Espagne Dus à des souches de Coronavirus de virulence modérée (souche INDEL), entraînant une mortalité moindre des porcelets sous la mère de l'ordre de 10 à 20%.
France		<ul style="list-style-type: none"> • 1 Cas de DEP modérée dans le département du Nord: Dû à une souche de Coronavirus de virulence modérée (souche INDEL). Conformément à la réglementation en vigueur, la mise sous surveillance de l'élevage a été levée du fait de l'absence de souche hypervirulente. L'origine de la contamination pourrait être liée à un camion de transport d'animaux vivants.

III – QUAND DOIS-JE SUSPECTER LA DEP ?


La DEP est une maladie très contagieuse. En cas d'infection seule une réaction extrêmement rapide pour détecter la maladie et mettre en place les mesures de gestion appropriées permettra de maîtriser la situation.

En France, la DECLARATION de toute SUSPICION de DEP est une OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Si je constate

<p>Sur les porcelets sous la mère:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diarrhée abondante et très liquide • Vomissements • Mortalité, dès 30 % 	<p>Sur les porcs à l'engrais et porcs adultes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diarrhée (abondante) • Quelques Vomissements • Abattement • Parfois Mortalité (1 à 5 %)
---	--

Avec une propagation rapide de la maladie dans l'élevage à presque tous les animaux






 **Je CONTACTE mon VETERINAIRE au plus vite!**

Les analyses sont prises en charge par l'Etat

IV - POUR MINIMISER LES RISQUES D'INTRODUCTION DE LA DEP DANS MON ELEVAGE

Le porc se contamine essentiellement par contact oral avec les **excréments de porcs infectés** : quelques grammes d'excréments suffisent à transmettre la maladie!!

L'application stricte de **mesures de biosécurité** permet de **limiter le risque d'introduction de la DEP** en élevage.

Les Risques de contamination	Nos Recommandations pour vous protéger
<p>Porcs vivants</p> 	<ul style="list-style-type: none">• Evitez d'introduire dans votre élevage des animaux provenant des pays ou zones à risque.• La situation sanitaire internationale et nationale peut évoluer rapidement n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire, votre groupement ou votre association sanitaire régionale.• Effectuez une quarantaine avec une phase d'observation des animaux (soins après l'élevage avec tenue spécifique).
<p>Produits sanguins (ex : plasma) dans l'aliment des porcs</p> 	<ul style="list-style-type: none">• Si vous utilisez un aliment contenant du plasma, assurez-vous auprès de votre fournisseur que les modalités de fabrication et de stockages sont conformes aux préconisations de l'ANSES vis-à-vis du risque DEP (avis ANSES du 7/7/2014)
<p>Camions de transports d'animaux vivants (livraison ou enlèvement de reproducteurs, porcelets, et animaux de réforme)</p> 	<ul style="list-style-type: none">• Soyez présent lors de l'arrivée du camion et inspecter son état : un camion vide, propre et désinfecté est préférable. Surtout s'il provient de zones à risque.• Si le camion contient déjà d'autres animaux il reste le moins longtemps possible à quai et loin des entrées d'air des salles.• Le camion de transport d'animaux vivants ne pénètre jamais entre les bâtiments d'élevage (ne croise jamais les circuits du personnel, des véhicules et matériel de l'élevage...)• Le chauffeur reste sur le quai et ne rentre jamais dans le bâtiment.• N'allez pas sur le quai et ne montez jamais dans le camion.• Evitez tout contact avec le chauffeur.• Nettoyez et désinfectez le quai immédiatement après utilisation• Le chauffeur utilise le matériel (panneau, movet) présent sur le quai.• Les animaux ne redescendent jamais du camion vers les salles de l'élevage.
<p>Cadavres</p> 	<ul style="list-style-type: none">• L'aire d'équarrissage doit se situer le plus loin possible des bâtiments d'élevage.• Portez une tenue différente de celle de l'élevage pour aller déposer des cadavres.• Lavez et désinfectez l'aire, le bac et tout le matériel de transfert immédiatement après utilisation.
<p>Personnes, visiteurs (vecteurs passifs)</p> 	<ul style="list-style-type: none">• Limitez les visites au strict minimum.• Faites remplir le registre des visites.• Dans le local d'entrée respectez la séparation zone sale-zone propre et la marche en avant.• Fournissez une tenue spécifique aux visiteurs (cotte, bottes, charlotte, et gants..).• Lavage des mains systématique.

Source iconographie : Ifip

Pour plus d'informations sur la DEP et les mesures de biosécurité, référez-vous aux fiches réalisées par l'Ifip: <http://www.ifip.asso.fr/fr/content/veille-sanitaire-sur-la-diarrh%C3%A9e-%C3%A9pid%C3%A9mologique-porcine-dep-et-mesures-de-bio%C3%A9curit%C3%A9-mises-en>